

Déclaration d'un changement d'adresse à l'étranger

Chaque travailleur du Secteur non-marchand fédéral est affilié au plan de pension complémentaire du secteur. Le plan de pension travaille avec un compte d'épargne-pension sur lequel des cotisations sont versées.

Pour gérer les comptes d'épargne-pension, le secteur a fondé le Fonds de pension du secteur non-marchand fédéral. Ce fonds de pension est géré de manière paritaire par des représentants des employeurs et des travailleurs et est placé sous le contrôle du gouvernement fédéral et de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Que devez-vous faire?

Le fonds de pension est automatiquement avisé de chaque changement d'adresse en Belgique. Si tel est le cas, vous ne devez donc rien faire.

Si vous déménagez toutefois à l'étranger, nous vous conseillons de nous transmettre votre nouvelle adresse à l'aide de ce formulaire. Vous devez aussi nous tenir informé de chaque changement d'adresse à l'étranger.

À compléter par vous (en majuscules svp)

Vos données:

Prénom et nom: _____

Numéro de registre national: _ _ _ _ _ (repris au verso de la carte d'identité)

Date de naissance: _ _ / _ _ / _ _ _ _ (jour/mois/année)

Votre nouvelle adresse:

Rue: _____ N°: _____ Bte: _____

Ville: _____ Code postal: _____

État / province (si d'application): _____

Pays: _____

Signature: _____

Date: _ _ / _ _ / _ _ _ _

Renvoyez le formulaire au:

Fonds de pension du secteur non-marchand fédéral
 Boîte postale 33 - 2980 Zoersel - Belgium